



## P1-P2

Nom de l'enfant : .....

Madame,  
Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

### DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT

	Description	Quantité	Prix à l'unité
--	-------------	----------	----------------

#### 1. Frais obligatoires. Paiement OBLIGATOIRE.

Activités culturelles	Spectacle au Centre Culturel de Braine-l'Alleud	3 au maximum	6 €
Voyage scolaire	Projet "éveil nature"	3 x	± 16 € <sup>1</sup>

#### 2. Frais scolaires facultatifs. Paiement OBLIGATOIRE en cas d'accord.

Achat groupé (P1)	Boîte de réglettes Cuisenaire	1 x par an (septembre)	14 €	<input type="checkbox"/> (*)
Ateliers P1-P2	Art (matériel)	1 x par an (octobre)	20 €	<input type="checkbox"/> (*)
Achat groupé (P1)	2 cahiers d'exercices math : Tip-Top	1 x par an (septembre)	18 €	<input type="checkbox"/> (*)
Achat groupé (P1)	Cahier d'exercices Pilotis	1 x par an (septembre)	6 €	<input type="checkbox"/> (*)
Achat groupé P1-P2	6 albums de jeunesse	6 x par an	3,60 €	<input type="checkbox"/> (*)
Achat groupé (P2)	2 cahiers d'exercices Ribambelle	1 x par an (septembre)	15 €	<input type="checkbox"/> (*)

(\*) A cocher pour accord

<sup>1</sup> En cas d'absence, la part du transport (uniquement) pourrait être comptée.

**HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT : Tarif des services proposés AUXQUELS VOUS VOUS ENGAGEZ (voir talon dans les différentes classes). Paiement OBLIGATOIRE en cas d'engagement.**

	Quantité	Prix à l'unité
Potage	En fonction du mois <sup>2</sup>	0,60€
Repas chaud (potage-plat-dessert)	En fonction du mois <sup>3</sup>	Mat : 3,50 € Prim : 4,00 €
Action spéciale croque-monsieur	Ponctuellement	(prix variable)
	Quantité	Prix à l'unité
Accueil du matin	En fonction des présences	0,50 € de 6h45 à 7h30 0,50 € de 7h30 à 8h15
Accueil du soir	En fonction des présences	1,50 € de 16h00 à 17h00 1,50 € de 17h00 à 18h00 5 € par ¼ heure suppl. après 18h00 (Exceptionnel !!!)
Accueil du mercredi	En fonction des présences	3 €

Chaque fin de mois, vous recevrez une facture reprenant tout ce qui a été « consommé » par l'enfant. Le montant réclamé sera à régler dans la huitaine qui suit la date de facturation et ce, sur le compte de l'école **BE58 7320 0869 4079**. En cas de non-paiement, la société de recouvrement TCM se chargera du suivi des facturations.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi un échelonnement de paiement peut être demandé. Pour cela, je vous demande de prendre contact avec moi au 0479 62 05 63 afin de prendre un rendez-vous pour en discuter.

D'avance, je vous remercie vivement et reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Eric Vandepoele,  
Directeur.

Pour accord,

Nom, prénom, date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom	Prénom	Date	Signature

<sup>2</sup> Inscription pour le mois complet. En cas d'absence, le potage du premier jour est comptabilisé. Les potages des jours suivants ne seront pas comptabilisés si l'absence est couverte par un certificat médical (avec justificatif écrit pour les maternelles).

<sup>3</sup> Inscription pour le mois complet. En cas d'absence, le repas du premier jour est comptabilisé. Les repas des jours suivants ne seront pas comptabilisés si l'absence est couverte par un certificat médical (avec justificatif écrit pour les maternelles).